

PROCÈS-VERBAL DE LA SÉANCE ORDINAIRE DU CONSEIL MUNICIPAL DE LA VILLE D'OTTERBURN PARK TENUE LE LUNDI 19 AVRIL 2010, À 20H00, AU CENTRE COMMUNAUTAIRE DE LA POINTE-VALAINE, 85, RUE D'OXFORD, À OTTERBURN PARK, PROVINCE DE QUÉBEC

---

À cette séance ont été dûment convoqués, selon la *Loi sur les cités et villes*, les membres du conseil municipal.

À l'ouverture de la séance à 20h00 sont présents mesdames les conseillères Joëlle Réhel et Eve Sapina ainsi que messieurs les conseillers Gérard Boutin, Alexandre Goulet et Richard Ruest formant quorum sous la présidence de monsieur le maire Michel Martin.

Est absent monsieur le conseiller Alain Sauvé.

Sont également présents le directeur général, monsieur Daniel Décary et la greffière, Me Julie Waite.

---

#### **OUVERTURE DE LA SÉANCE ORDINAIRE**

Après vérification du quorum, monsieur le maire déclare la séance ordinaire du 19 avril 2010 ouverte.

#### **1b) RAPPORT MENSUEL DU CONSEIL MUNICIPAL**

Monsieur le maire :

- Octroi d'un contrat à un coach en gestion : diagnostic organisationnel – rencontre le 23 avril 2010 avec madame France Leblanc afin d'obtenir ses commentaires et recommandations;
- Le 23 avril 2010 : Le Service de l'urbanisme sera fermé pour assurer le déménagement;
- Plusieurs demandes d'aide financière sont formulées. Nous voulons les encadrer davantage en se dotant d'une politique à cet effet;
- La refonte règlementaire au Service de l'urbanisme s'effectue présentement. L'échéancier est respecté et plusieurs heures y sont déjà consacrées;

Madame la conseillère Eve Sapina :

- Une rencontre aura lieu le 21 avril 2010 concernant la mise sur pied d'un comité de quartier. Les gens et les travailleurs autonomes intéressés à y participer sont invités à cette rencontre aux services techniques. Nous débutons avec le comité de quartier du district # 5 et pourrions éventuellement avoir ce type de comité dans tous les districts de la Ville.

#### **RÉSOLUTION 2010-04-128**

#### **ADOPTION DE L'ORDRE DU JOUR**

**IL EST RÉSOLU À L'UNANIMITÉ**, tel que proposé par madame la conseillère Joëlle Réhel, appuyé par madame la conseillère Eve Sapina :

**D'ADOPTER** l'ordre du jour de la présente séance tel que ci-après reproduit en retirant le point 8.3 intitulé « Demande de PIIA pour la construction d'une nouvelle résidence unifamiliale – 139, rue Ruth » et ce, suite aux observations d'un des demandeurs de ce PIIA :

## SÉANCE ORDINAIRE DU 19 AVRIL 2010

### ORDRE DU JOUR

1. Adoption de l'ordre du jour
- 1b) Rapport mensuel du conseil municipal
2. Première période de questions
3. Adoption des procès-verbaux des séances du conseil et dépôt des procès-verbaux des réunions, des commissions et des comités
  - 3.1 Adoption du procès-verbal de la séance d'ajournement du conseil tenue le 8 mars 2010
  - 3.2 Adoption du procès-verbal de la séance ordinaire du conseil tenue le 15 mars 2010
  - 3.3 Dépôt du procès-verbal de la réunion ordinaire du CCU tenue le 30 mars 2010
  - 3.4 Dépôt du procès-verbal de la réunion extraordinaire du CCU tenue le 12 avril 2010
4. Avis de motion
  - 4.1 Avis de motion avec demande de dispense de lecture – Règlement numéro 348-15 modifiant le règlement de lotissement 348 afin d'établir des normes minimales de lotissement pour la zone H-61.1
5. Réglementation
  - 5.1 Dépôt du certificat de la greffière suite à la procédure d'enregistrement tenue le 15 mars 2010 en regard du règlement d'emprunt numéro E-443 décrétant une dépense de 1 230 000 \$ et un emprunt maximal du même montant pour réaliser des travaux de réfection de l'aqueduc et de l'égout sanitaire de la rue Prince-Edward, entre la rue Barré et le chemin Ozias-Leduc
  - 5.2 Dépôt du certificat de la greffière suite à la procédure d'enregistrement tenue le 15 mars 2010 en regard du règlement d'emprunt numéro E-444 décrétant une dépense de 173 000 \$ et un emprunt maximal du même montant pour réaliser des travaux de réfection de l'égout de la rue Mason, entre les rues Borden et Gervais
  - 5.3 Dépôt du certificat de la greffière suite à la procédure d'enregistrement tenue le 29 mars 2010 en regard du règlement d'emprunt numéro E-445 décrétant une dépense de 1 880 000 \$ et un emprunt maximal du même montant pour réaliser des travaux de réfection des infrastructures de loisirs du parc de la Pointe-Valaine
  - 5.4 Adoption du premier projet de règlement numéro 348-15 modifiant le règlement de lotissement 348 afin d'établir des normes minimales de lotissement pour la zone H-61.1
6. Administration générale
  - 6.1 Cessions de parcelles de rues en faveur de la ville au montant de 1,00 \$ chacune
  - 6.2 Octroi d'un mandat à monsieur Vital Roy, arpenteur-géomètre, pour la réalisation de la description technique de cessions de parcelles de rues

- 6.3 Octroi d'un mandat à Me Louis Handfield notaire, pour la préparation des actes notariés afin de réaliser les cessions de parcelles de rues
- 6.4 Exercices financiers – Nomination du vérificateur externe
- 6.5 Quittance générale et finale – Ville d'Otterburn Park et 9207-1778 Québec inc. – Autorisation de signature
- 6.6 Services professionnels d'un architecte - Octroi d'un mandat à la firme d'architecte Monty pour réaliser une analyse complète du bâtiment situé au 76, rue Connaught
- 6.7 Entente entre la Ville et l'Église Pentecôte de la Vallée-du-Richelieu – jardin communautaire – Autorisation de signature
- 6.8 Modifications à l'échelle salariale de certains employés saisonniers de la Ville
- 6.9 Embauche de monsieur Jonathan Massicotte à titre d'inspecteur stagiaire pendant la période estivale 2010 au taux horaire de 14,50 \$

## 7. Finances

- 7.1 Acceptation des déboursés pour la période du 12 mars au 15 avril 2010
- 7.2 Dépôt du certificat de disponibilité des crédits numéro CT-2010-04-01

## 8. Développement et mise en valeur du territoire

- 8.1 Demande de PIIA pour la construction d'un garage attaché – 989, rue Mason
- 8.2 Demande de PIIA pour la construction d'une nouvelle résidence unifamiliale – 469, rue du Prince-Albert
- 8.3 Demande de PIIA pour la construction d'une nouvelle résidence unifamiliale – 139, rue Ruth
- 8.4 Demande de PIIA pour un agrandissement à l'arrière de la résidence – 26, rue St-Paul
- 8.5 Demande de PIIA pour la construction d'une nouvelle résidence unifamiliale – 160, rue Laurier
- 8.6 Demandes de dérogations mineures – 370, rue Gervais
- 8.7 Fins de parcs et de terrains de jeux – lot 4 548 047

## 9. Travaux publics

- 9.1 Permission de voirie annuelle par le ministère des Transports pour l'ensemble des travaux d'urgence sur les réseaux d'égout et d'aqueduc
- 9.2 Achat d'une rétrochargeuse – Industries Wajax, au montant de 151 252,50 \$, taxes incluses
- 9.3 Traçage de lignes sur la chaussée pour la Saison estivale 2010 – Octroi du contrat à marquage de lignes Viau au montant de 10 476, 38 \$, taxes incluses
- 9.4 Entretien d'éclairage de rues – Octroi du contrat à l'entreprise Électrel inc.

- 9.5 Gestion des résidus domestiques dangereux pour l'année 2010 – Analyse des soumissions- Adjudication du contrat
- 9.6 Achat et installation de deux lampadaires au centre communautaire et culturel de la Pointe-Valaine – Entreprise Less, produits éco-énergétiques, au montant maximal de 10 000,00 \$, taxes incluses
- 9.7 Achat de divers équipements – Location d'outils Beloeil, au montant de 6 588,60 \$, plus les taxes applicables
- 9.8 Béton bitumineux – réparations mineures en 2010 – Adjudication du contrat – Pavages Brodeur
- 9.9 Servitude d'accès au chemin des Patriotes – Route 133 – secteur des Quatre Terres – mandat à la firme Consultec, société d'ingénierie au montant maximal de 18 500 ,00 \$, taxes exclues
- 9.10 Octroi d'un mandat à la firme d'ingénierie, géni-ère 2000 inc. au montant maximal de 3 500,00 \$, taxes exclues – Préparation de plans directeurs pour l'aqueduc, les égouts sanitaires et les égouts pluviaux – Secteur des Quatre Terres

#### 10. Famille, culture et loisir

- 10.1 Demande de soutien financier – montant de 1 000 \$ – La Colonie Les Bosquets Albert Hudon – Camp de jour pour enfants handicapés
- 10.2 Télévision communautaire de la Vallée-du-Richelieu – Renouvellement de la cotisation 2010 – Coût 30 \$
- 10.3 Protocole d'entente avec la Ville de Mont Saint-Hilaire – Terrain de soccer synthétique – Approbation, autorisation de signature et versement
- 10.4 Festival d'été de Beloeil – Demande de contribution financière de 1 000 \$ pour l'année 2010
- 10.5 Activité de financement de la Fondation de l'école d'éducation internationale – Achat de billets
- 10.6 Octroi d'une gratuité de la salle communautaire et culturelle de la Pointe-Valaine – La Légion canadienne
- 10.7 Service du loisir et de la culture – saison 2010 – Embauche d'employés saisonniers
- 10.8 Tournoi de basketball sur le terrain du Centre Edmond-Auclair – Octroi d'une aide financière de 1 200,00 \$
- 10.9 École Mountainview – Octroi d'une aide financière de 25 \$ - Activité « bazar communautaire »
- 10.10 Participation financière de la Ville au gala du club de gymnastique les Lobers au montant de 500 \$
- 10.11 Demande d'aide financière - Club de gymnastique artistique arabesque au montant de 4 620 \$ par année pendant 5 ans
- 10.12 Acquisition d'un système de sonorisation – Adjudication du contrat à Sonorisation Ranger au montant de 15 041,50 \$, taxes incluses
- 10.13 Entente entre la ville d'Otterburn Park et la municipalité de McMasterville – Terrain de soccer synthétique – Approbation, autorisation de signature et versement
- 10.14 Activité de financement de la Fondation du Centre d'action bénévole de la Vallée-du-Richelieu – Achat de billets

11. Environnement

11.1 Délégation de la compétence de la Ville d'Otterburn Park à la M.R.C. de la Vallée-du-Richelieu – Gestion des matières résiduelles putrescibles

12. Sécurité aux citoyens

13. Affaires nouvelles

14. Deuxième période de questions

15. Levée de la séance

**PREMIÈRE PÉRIODE DE QUESTIONS**

Les personnes décrites plus bas ont consigné leur nom au registre pour la première période de questions mis à la disposition des personnes de l'assistance, tel que prescrit par le règlement municipal numéro 397. Elles ont posé les questions ci-après, de 20h07 à 20h26 :

Monsieur Laurent Caron du 428, rue François  
À propos de l'accessibilité des procès-verbaux, des parcelles de rues ainsi que des sujets traités concernant l'octroi d'une aide financière au club arabe. Également, la possibilité d'avoir un calendrier dans la salle du conseil.

Monsieur Amice du 141, rue Ruth  
À propos de la demande de PIIA du 139, rue Ruth

**RÉSOLUTION  
2010-04-129**

**ADOPTION DU PROCÈS-VERBAL DE LA SÉANCE D'AJOURNEMENT DU CONSEIL  
TENUE LE 8 MARS 2010**

**IL EST RÉSOLU À L'UNANIMITÉ**, tel que proposé par madame la conseillère Joëlle Réhel, appuyé par monsieur le conseiller Gérard Boutin :

**D'ADOPTER** le procès-verbal de la séance d'ajournement du conseil tenue le 8 mars 2010, tel que rédigé.

**RÉSOLUTION  
2010-04-130**

**ADOPTION DU PROCÈS-VERBAL DE LA SÉANCE ORDINAIRE DU CONSEIL TENUE  
LE 15 MARS 2010**

**IL EST RÉSOLU À L'UNANIMITÉ**, tel que proposé par madame la conseillère Joëlle Réhel, appuyé par monsieur le conseiller Richard Ruest :

**D'ADOPTER** le procès-verbal de la séance ordinaire du conseil tenue le 15 mars 2010, tel que rédigé.

**DÉPÔT**

**DÉPÔT DU PROCÈS-VERBAL DE LA RÉUNION ORDINAIRE DU CCU TENUE LE 30  
MARS 2010**

Est déposé le procès-verbal de la réunion ordinaire du Comité consultatif d'urbanisme tenue le 30 mars 2010.

**DÉPÔT**

**DÉPÔT DU PROCÈS-VERBAL DE LA RÉUNION EXTRAORDINAIRE DU CCU TENUE LE  
12 AVRIL 2010**

Est déposé le procès-verbal de la réunion extraordinaire du Comité consultatif d'urbanisme tenue le 12 avril 2010.

**AVIS DE MOTION****AVIS DE MOTION AVEC DEMANDE DE DISPENSE DE LECTURE – RÈGLEMENT NUMÉRO 348-15 MODIFIANT LE RÈGLEMENT DE LOTISSEMENT 348 AFIN D'ÉTABLIR DES NORMES MINIMALES DE LOTISSEMENT POUR LA ZONE H-61.1**

Madame la conseillère Eve Sapina donne avis de motion de la présentation, à la présente séance du conseil municipal, du règlement numéro 348-15 modifiant le règlement de lotissement 348 afin d'établir des normes minimales de lotissement pour la zone H-61.1;

Une demande de dispense de lecture est faite et accordée, tous les membres du conseil ayant reçu une copie du règlement le 16 avril 2010.

**DÉPÔT****DÉPÔT DU CERTIFICAT DE LA GREFFIÈRE SUITE À LA PROCÉDURE D'ENREGISTREMENT TENUE LE 15 MARS 2010 EN REGARD DU RÈGLEMENT D'EMPRUNT NUMÉRO E-443 DÉCRÉTANT UNE DÉPENSE DE 1 230 000 \$ ET UN EMPRUNT MAXIMAL DU MÊME MONTANT POUR RÉALISER DES TRAVAUX DE RÉFECTION DE L'AQUEDUC ET DE L'ÉGOUT SANITAIRE DE LA RUE PRINCE-EDWARD, ENTRE LA RUE BARRÉ ET LE CHEMIN OZIAS-LEDUC**

La greffière dépose le certificat qu'elle a rédigé à la fin de la journée d'enregistrement portant sur l'approbation du règlement numéro E-443 ayant décrété des travaux de réfection de l'aqueduc et de l'égout sanitaire de la rue Prince-Edward, entre la rue Barré et le chemin Ozias-Leduc ainsi qu'un emprunt maximal au montant de 1 230 000 \$ pour leur réalisation.

Aucune personne n'a apposé sa signature audit registre, le règlement numéro E-443 est réputé approuvé par les personnes habiles à voter.

**DÉPÔT****DÉPÔT DU CERTIFICAT DE LA GREFFIÈRE SUITE À LA PROCÉDURE D'ENREGISTREMENT TENUE LE 15 MARS 2010 EN REGARD DU RÈGLEMENT D'EMPRUNT NUMÉRO E-444 DÉCRÉTANT UNE DÉPENSE DE 173 000 \$ ET UN EMPRUNT MAXIMAL DU MÊME MONTANT POUR RÉALISER DES TRAVAUX DE RÉFECTION DE L'ÉGOUT DE LA RUE MASON, ENTRE LES RUES BORDEN ET GERVAIS**

La greffière dépose le certificat qu'elle a rédigé à la fin de la journée d'enregistrement portant sur l'approbation du règlement numéro E-444 ayant décrété des travaux de réfection de l'égout de la rue Mason, entre les rues Borden et Gervais ainsi qu'un emprunt maximal au montant de 173 000 \$ pour leur réalisation.

Aucune personne n'a apposé sa signature audit registre, le règlement numéro E-444 est réputé approuvé par les personnes habiles à voter.

**DÉPÔT****DÉPÔT DU CERTIFICAT DE LA GREFFIÈRE SUITE À LA PROCÉDURE D'ENREGISTREMENT TENUE LE 29 MARS 2010 EN REGARD DU RÈGLEMENT D'EMPRUNT NUMÉRO E-445 DÉCRÉTANT UNE DÉPENSE DE 1 880 000 \$ ET UN EMPRUNT MAXIMAL DU MÊME MONTANT POUR RÉALISER DES TRAVAUX DE RÉFECTION DES INFRASTRUCTURES DE LOISIRS DU PARC DE LA POINTE-VALAINE**

La greffière dépose le certificat qu'elle a rédigé à la fin de la journée d'enregistrement portant sur l'approbation du règlement numéro E-445 ayant décrété des travaux de réfection des infrastructures de loisirs du parc de la Pointe-Valaine ainsi qu'un emprunt maximal au montant de 1 880 000 \$ pour leur réalisation.

Neuf personnes ont apposé leur signature audit registre, le règlement numéro E-445 est réputé approuvé par les personnes habiles à voter.

Note de la séance :

*Avant que les membres du conseil ne soient appelés à se prononcer sur le projet de résolution, monsieur le maire fait mention à l'assistance de l'objet et de la portée du règlement numéro 348-15.*



**RÉSOLUTION  
2010-04-131**

**ADOPTION DU PREMIER PROJET DE RÈGLEMENT NUMÉRO 348-15 MODIFIANT LE RÈGLEMENT DE LOTISSEMENT 348 AFIN D'ÉTABLIR DES NORMES MINIMALES DE LOTISSEMENT POUR LA ZONE H-61.1**

**CONSIDÉRANT** qu'un avis de motion a été donné en cette séance ordinaire du conseil municipal du 19 avril 2010 et qu'une demande de dispense de lecture a été faite et accordée, tous les membres du conseil ayant reçu une copie du règlement;

**CONSIDÉRANT** que tous les membres du conseil présents ont déclaré avoir lu ledit règlement et qu'ils ont renoncé à sa lecture;

**CONSIDÉRANT** que monsieur le maire a fait mention de l'objet et de la portée du règlement;

**CONSIDÉRANT** que la greffière a pris les dispositions nécessaires pour que des copies du règlement soient mises à la disposition du public pour consultation dès le début de la séance;

**CONSIDÉRANT** que le conseil a pris en considération les recommandations du comité consultatif d'urbanisme émises dans la résolution 2010-16-R;

**CONSIDÉRANT** que le premier projet de règlement est assujéti à la consultation publique et est susceptible d'approbation référendaire;

**IL EST RÉSOLU À L'UNANIMITÉ**, tel que proposé par madame la conseillère Eve Sapina, appuyé par monsieur le conseiller Alexandre Goulet :

**QUE** le conseil municipal adopte le premier projet de règlement numéro 348-15.

**RÉSOLUTION  
2010-04-132**

**CESSIONS DE PARCELLES DE RUES EN FAVEUR DE LA VILLE AU MONTANT DE 1,00 \$ CHACUNE**

**CONSIDÉRANT** que les lots 3 956 652, 3 956 653, 3 956 654, 3 956 660, 3 956 676 et 3 956 677 circonscription foncière de Rouville, sont des parcelles des rues Princeton, Copping, Des Muguets, Kingston, Pine et des Oeillets;

**CONSIDÉRANT** qu'il est nécessaire que la Ville en soit propriétaire;

**CONSIDÉRANT** que le propriétaire desdits lots, Les Habitations Montconfort inc. représentées par monsieur Jacques Chassé, désire les céder pour un montant de 1,00 \$ chacune;

**IL EST RÉSOLU À L'UNANIMITÉ**, tel que proposé par monsieur le conseiller Richard Ruest, appuyé par monsieur le conseiller Gérard Boutin :

**QUE** le conseil municipal accepte les cessions de parcelles de rues au montant de 1 \$ chacune et autorise le maire ou le maire suppléant et la greffière à signer tous les documents nécessaires à cette fin.

**RÉSOLUTION  
2010-04-133**

**OCTROI D'UN MANDAT À MONSIEUR VITAL ROY, ARPEUTEUR-GÉOMÈTRE, POUR LA RÉALISATION DE LA DESCRIPTION TECHNIQUE DE CESSIONS DE PARCELLES DE RUES**

**CONSIDÉRANT** que dans le cadre des cessions des lots 3 956 652, 3 956 653, 3 956 654, 3 956 660, 3 956 676 et 3 956 677 circonscription foncière de Rouville en faveur de la Ville, il y a lieu de faire confectionner la description technique nécessaire desdits lots;

**CONSIDÉRANT** que la Ville souhaite octroyer le mandat à monsieur Vital Roy, arpenteur géomètre;

**IL EST RÉSOLU À L'UNANIMITÉ**, tel que proposé par monsieur le conseiller Richard Ruest, appuyé par monsieur le conseiller Gérard Boutin :



**QUE** la Ville d'Otterburn Park mandate monsieur Vital Roy, arpenteur géomètre afin de réaliser la confection de la description technique nécessaire.

**RÉSOLUTION  
2010-04-134**

**OCTROI D'UN MANDAT À M<sup>E</sup> LOUIS HANDFIELD NOTAIRE, POUR LA PRÉPARATION DES ACTES NOTARIÉS AFIN DE RÉALISER LES CESSIONS DE PARCELLES DE RUES**

**CONSIDÉRANT** que dans le cadre des cessions des lots 3 956 652, 3 956 653, 3 956 654, 3 956 660, 3 956 676 et 3 956 677 circonscription foncière de Rouville en faveur de la Ville, il y a lieu de confier à un notaire le mandat de préparer les actes nécessaires à cette fin;

**CONSIDÉRANT** que la Ville souhaite octroyer ledit mandat à M<sup>e</sup> Louis Handfield;

**IL EST RÉSOLU À L'UNANIMITÉ**, tel que proposé par monsieur le conseiller Richard Ruest, appuyé par monsieur le conseiller Gérard Boutin :

**QUE** la Ville d'Otterburn Park mandate M<sup>e</sup> Louis Handfield, notaire, afin de réaliser les actes notariés nécessaires à cette fin et d'autoriser le maire ou le maire suppléant et la greffière à signer tous les documents pertinents à cet effet.

**RÉSOLUTION  
2010-04-135**

**EXERCICES FINANCIERS - NOMINATION DU VÉRIFICATEUR EXTERNE**

**CONSIDÉRANT** que selon les dispositions de l'article 108 de la *Loi sur les cités et villes*, le conseil municipal doit nommer un vérificateur externe pour au plus trois exercices financiers;

**CONSIDÉRANT** que les services de monsieur Benoît Dubord, c.a., ont été retenus à titre de vérificateur pour d'autres exercices financiers et que le travail de celui-ci est exécuté à l'entière satisfaction de la directrice du service des finances et de la trésorerie;

**CONSIDÉRANT** la recommandation favorable de la directrice du service des finances et de la trésorerie;

**IL EST RÉSOLU À L'UNANIMITÉ**, tel que proposé par monsieur le conseiller Gérard Boutin, appuyé par madame la conseillère Joëlle Réhel :

**QUE** la Ville d'Otterburn Park nomme monsieur Benoît Dubord vérificateur externe pour les exercices financiers 2009, 2010, 2011, pour des honoraires professionnels n'excédant pas 6 000 \$, plus les taxes.

**RÉSOLUTION  
2010-04-136**

**QUITTANCE GÉNÉRALE ET FINALE – VILLE D'OTTERBURN PARK ET 9207-1778 QUÉBEC INC. – AUTORISATION DE SIGNATURE**

**CONSIDÉRANT** que le 2 octobre 2009, la Ville a vendu à madame Sandra Bouchard et monsieur Martin Bouchard le lot portant le numéro 4 999 069 et représentant une partie du terrain du parc Côté;

**CONSIDÉRANT** que les acheteurs ont payé le prix de vente de ce terrain et demande à la Ville de signer une quittance à cet effet;

**IL EST RÉSOLU À L'UNANIMITÉ**, tel que proposé par monsieur le conseiller Richard Ruest, appuyé par madame la conseillère Eve Sapina :

**QUE** le conseil municipal entérine les termes de la quittance générale et finale intervenue entre les parties et autorise le maire ou en son absence le maire suppléant et la greffière à signer tout document nécessaire à cette fin et que ladite quittance fasse partie intégrante de la présente résolution.

**RÉSOLUTION  
2010-04-137**

**SERVICES PROFESSIONNELS D'UN ARCHITECTE - OCTROI D'UN MANDAT À LA FIRME  
D'ARCHITECTE MONTY POUR RÉALISER UNE ANALYSE COMPLÈTE DU BÂTIMENT SITUÉ  
AU 76, RUE CONNAUGHT**

**CONSIDÉRANT** que la Ville doit procéder à une analyse détaillée du bâtiment situé au 76, rue Connaught;

**CONSIDÉRANT** la nécessité de mandater un architecte afin de réaliser ladite analyse;

**IL EST RÉSOLU À L'UNANIMITÉ**, tel que proposé par monsieur le conseiller Alexandre Goulet, appuyé par madame la conseillère Joëlle Réhel;

**QUE** la Ville d'Otterburn Park mandate la firme d'architecte Monty au montant maximal de 880,00 \$, plus les taxes applicables, pour réaliser une analyse détaillée du bâtiment situé au 76, rue Connaught et des autres conditions et modalités contenues dans l'offre de services de cette entreprise.

**RÉSOLUTION  
2010-04-138**

**ENTENTE ENTRE LA VILLE ET L'ÉGLISE PENTECÔTE DE LA VALLÉE-DU-  
RICHELIEU – JARDIN COMMUNAUTAIRE – AUTORISATION DE SIGNATURE**

**CONSIDÉRANT** que les administrateurs de l'église Pentecôte de la Vallée-du-Richelieu veulent implanter un jardin communautaire sur une partie de leur terrain situé au 600, rue Mountainview à Otterburn Park pour le bénéfice de certains services de garde de la Ville;

**CONSIDÉRANT** que la Ville consent à contribuer en fournissant une quantité suffisante de terre à jardin ainsi que la main d'œuvre appropriée pour réaliser ce projet;

**IL EST RÉSOLU À L'UNANIMITÉ**, tel que proposé par madame la conseillère Joëlle Réhel, appuyé par madame la conseillère Eve Sapina :

**QUE** le conseil municipal entérine les termes de l'entente intervenue entre les parties et autorise le maire ou en son absence le maire suppléant et la greffière à signer tout document nécessaire à cette fin et que ladite entente fasse partie intégrante de la présente résolution.

**RÉSOLUTION  
2010-04-139**

**MODIFICATIONS À L'ÉCHELLE SALARIALE DE CERTAINS EMPLOYÉS SAISONNIERS DE  
LA VILLE**

**CONSIDÉRANT** que la Ville souhaite modifier la grille salariale pour le poste de responsable au camp de jour afin de fixer la rémunération au taux horaire de la façon suivante :

- An I 12,00 \$
- An II 12,25 \$
- An III 12,50 \$
- An IV 12,75 \$
- An V 13,00 \$

**IL EST RÉSOLU À L'UNANIMITÉ**, tel que proposé par madame la conseillère Joëlle Réhel, appuyé par monsieur le conseiller Alexandre Goulet :

**QUE** la Ville modifie son échelle salariale pour le poste de préposé au camp de jour de la Ville à compter du 19 avril 2010.

**RÉSOLUTION  
2010-04-140**

**EMBAUCHE DE MONSIEUR JONATHAN MASSICOTTE À TITRE D'INSPECTEUR  
STAGIAIRE PENDANT LA PÉRIODE ESTIVALE 2010 AU TAUX HORAIRE DE 14,50 \$**

**CONSIDÉRANT** qu'il est nécessaire d'engager au Service de l'urbanisme, un inspecteur stagiaire pendant la période estivale;

**CONSIDÉRANT** la recommandation de la directrice du Service de l'urbanisme dans sa note de service datée du 14 avril 2010 adressée au directeur général;

**IL EST RÉSOLU À L'UNANIMITÉ**, tel que proposé par monsieur le conseiller Richard Ruest, appuyé par madame la conseillère Eve Sapina :

**QUE** la Ville embauche monsieur Jonathan Massicotte à titre d'inspecteur stagiaire au Service de l'urbanisme à compter du mois de mai jusqu'au mois de septembre 2010 au taux horaire de 14,50 \$.

**RÉSOLUTION  
2010-04-141**

**ACCEPTATION DES DÉBOURSÉS POUR LA PÉRIODE DU 12 MARS AU 15 AVRIL  
2010**

**CONSIDÉRANT** que la trésorière soumet le registre des déboursés à l'approbation du conseil municipal;

**IL EST RÉSOLU À L'UNANIMITÉ**, tel que proposé par monsieur le conseiller Gérard Boutin, appuyé par madame la conseillère Joëlle Réhel :

**D'APPROUVER** les déboursés pour la période du 12 mars au 15 avril 2010 tels que ci-après :

**Déboursés par chèques**

**Fonds des dépenses en immobilisation**

Chèque n° 1017 13 303,46 \$

**Fonds d'administration**

Liste au 15 avril 2010 326 709,36 \$

Chèques n<sup>os</sup> 5539 à 5542, 5544 à 5560, 5562 à 5565, 5568 à 5576 639 578,78 \$

**Déboursés par retraits bancaires** 559 863,31 \$  
**TOTAL DES DÉBOURSÉS :** 1 539 454,91 \$

**DÉPÔT**

**DÉPÔT DU CERTIFICAT DE DISPONIBILITÉ DES CRÉDITS N° CT-2010-04-01**

La greffière dépose le certificat de disponibilité des crédits n° CT-2010-04-01. La trésorière y certifie que la Ville d'Otterburn Park dispose des crédits suffisants pour les fins des dépenses qui ont fait ou feront l'objet de résolutions au cours de la présente séance.

L'original du certificat sera joint au procès-verbal de la présente séance pour en faire partie intégrante.

**RÉSOLUTION  
2010-04-142**

**DEMANDE DE PIIA POUR LA CONSTRUCTION D'UN GARAGE ATTACHÉ - 989, RUE  
MASON**

**CONSIDÉRANT QUE** la demande consiste à autoriser la construction d'un garage relié à la résidence par un nouveau portique;

**CONSIDÉRANT QUE** le revêtement extérieur en façade sera en brique et que les côtés ainsi que l'arrière de la nouvelle partie seront recouverts d'un déclin de fibrociment;

**CONSIDÉRANT QUE** les caractéristiques architecturales (forme de toit et matériaux) de l'agrandissement respectent celles du bâtiment principal;

**CONSIDÉRANT QUE** la demande est assujettie aux normes du règlement de zonage numéro 347;

**CONSIDÉRANT QUE** la demande est assujettie aux normes du règlement de construction numéro 349;

**CONSIDÉRANT QUE** la demande est assujettie aux normes du règlement sur les PIIA numéro 382;

**CONSIDÉRANT** la recommandation numéro 2010-08-R du Comité Consultatif d'urbanisme, formulée dans le procès-verbal de la réunion tenue le 30 mars 2010;

**IL EST RÉSOLU À L'UNANIMITÉ**, tel que proposé par monsieur le conseiller Alexandre Goulet, appuyé par madame la conseillère Eve Sapina :

**QUE** le conseil municipal accepte la demande de PIIA telle que présentée.

**RÉSOLUTION  
2010-04-143**

**DEMANDE DE PIIA POUR LA CONSTRUCTION D'UNE NOUVELLE RÉSIDENCE  
UNIFAMILIALE - 469, RUE DU PRINCE-ALBERT**

**CONSIDÉRANT QUE** la demande consiste à construire une résidence unifamiliale d'un étage;

**CONSIDÉRANT QUE** le revêtement extérieur sera entièrement en brique à l'exception des pignons qui seront en acrylique de couleur beige;

**CONSIDÉRANT QUE** la rue Clairmont sera aménagée au frais du propriétaire, selon une entente de travaux municipaux;

**CONSIDÉRANT QUE** la demande est assujettie aux normes du règlement de zonage numéro 347;

**CONSIDÉRANT QUE** la demande est assujettie aux normes du règlement de construction numéro 349;

**CONSIDÉRANT QUE** la demande est assujettie aux normes du règlement sur les PIIA numéro 382;

**CONSIDÉRANT** la recommandation numéro 2010-09-R du Comité Consultatif d'urbanisme, formulée dans le procès-verbal de la réunion tenue le 30 mars 2010;

**IL EST RÉSOLU À L'UNANIMITÉ**, tel que proposé par madame la conseillère Eve Sapina, appuyé par monsieur le conseiller Alexandre Goulet :

**QUE** le conseil municipal accepte la demande de PIIA telle que présentée.

**RÉSOLUTION  
2010-04-144**

**DEMANDE DE PIIA POUR UN AGRANDISSEMENT À L'ARRIÈRE DE LA RÉSIDENCE  
- 26, RUE ST-PAUL**

**CONSIDÉRANT QUE** la demande consiste à autoriser un agrandissement à l'arrière de la résidence;

**CONSIDÉRANT QUE** le revêtement extérieur sera en planches de pin sur les trois côtés;

**CONSIDÉRANT QUE** la demande est assujettie aux normes du règlement de zonage numéro 347;

**CONSIDÉRANT QUE** la demande est assujettie aux normes du règlement de construction numéro 349;

**CONSIDÉRANT QUE** la demande est assujettie aux normes du règlement sur les PIIA numéro 382;

**CONSIDÉRANT** la recommandation numéro 2010-11-R du Comité Consultatif d'urbanisme, formulée dans le procès-verbal de la réunion tenue le 30 mars 2010;

**IL EST RÉSOLU À L'UNANIMITÉ**, tel que proposé par madame la conseillère Eve Sapina, appuyé par monsieur le conseiller Alexandre Goulet :

**QUE** le conseil municipal accepte la demande telle que présentée.

**RÉSOLUTION  
2010-04-145**

**DEMANDE DE PIIA POUR LA CONSTRUCTION D'UNE NOUVELLE RÉSIDENCE  
UNIFAMILIALE - 160, RUE LAURIER**

**CONSIDÉRANT QUE** la demande consiste à construire une nouvelle résidence dont le revêtement sera entièrement en bois d'ingénierie de couleur neutre et que toutes les colonnes et galeries seront en bois;

**CONSIDÉRANT QUE** la propriété est située dans le Vieux-Otterburn;

**CONSIDÉRANT QUE** le modèle proposé est le même qu'au 170, rue Laurier;

**CONSIDÉRANT QUE** la demande est assujettie aux normes du règlement de zonage numéro 347;

**CONSIDÉRANT QUE** la demande est assujettie aux normes du règlement de construction numéro 349;

**CONSIDÉRANT QUE** la demande est assujettie aux normes du règlement sur les PIIA numéro 382;

**CONSIDÉRANT** la recommandation numéro 2010-12-R du Comité Consultatif d'urbanisme, formulée dans le procès-verbal de la réunion tenue le 30 mars 2010;

**IL EST RÉSOLU À L'UNANIMITÉ**, tel que proposé par monsieur le conseiller Alexandre Goulet, appuyé par madame la conseillère Eve Sapina :

**QUE** le conseil municipal refuse la demande telle que présentée.

**NOTE DE SÉANCE :**

*AVANT QUE LES MEMBRES DU CONSEIL NE SOIENT APPELÉS À SE PRONONCER SUR LES DEMANDES DE DÉROGATIONS MINEURES, MONSIEUR LE MAIRE INVITE LES PERSONNES INTÉRESSÉES À FAIRE CONNAÎTRE LEURS COMMENTAIRES.*

**RÉSOLUTION  
2010-04-146**

**DEMANDES DE DÉROGATIONS MINEURES - 370, RUE GERVAIS**

**CONSIDÉRANT QUE** la demande consiste à autoriser une marge latérale droite pour le bâtiment principal de 1,39 mètre alors que la norme est de 1,98 mètre et une marge latérale gauche de 3,29 mètres, du côté de l'abri d'auto, au lieu de 4,72 mètres;

**CONSIDÉRANT QU'UN** certificat de localisation, réalisé par Monsieur Sylvain Huet, arpenteur-géomètre, en date du 10 mars 2010, sous le numéro 15 301 de ses minutes, a été déposé;

**CONSIDÉRANT QU'UN** permis de construction autorisant un garage attaché au lieu de l'abri d'auto a été octroyé le 23 mai 1986;

**CONSIDÉRANT QUE** le permis a été émis conformément au règlement de l'époque numéro 295-3 qui stipulait que la marge latérale du côté du garage (et non abri d'auto) devait être de 1,37 mètre et de 1,98 mètre du côté habitable, pour la zone Z-1;

**CONSIDÉRANT QUE** la demande est assujettie aux normes en vigueur, soit celles du règlement de zonage numéro 347;

**CONSIDÉRANT** la recommandation numéro 2010-14-R du Comité Consultatif d'urbanisme, formulée dans le procès-verbal de la réunion tenue le 30 mars 2010;

**IL EST RÉSOLU À L'UNANIMITÉ**, tel que proposé par madame la conseillère Eve Sapina, appuyé par monsieur le conseiller Alexandre Goulet :

**QUE** le conseil municipal accepte les demandes de dérogations mineures telles que présentées.

**RÉSOLUTION  
2010-04-147**

**FINIS DE PARCS ET DE TERRAINS DE JEUX – LOT 4 548 047**

**CONSIDÉRANT QUE** l'opération cadastrale remplaçant le lot 3 951 740 afin de créer les lots 4 548 046 et 4 548 047 implique une cession à des fins de parcs ou de terrains de jeux;

**CONSIDÉRANT QUE** le permis de lotissement numéro 2010-10002 a été émis conditionnellement au respect de l'article 21 du règlement de lotissement numéro 348;

**CONSIDÉRANT QU'UN** plan cadastral de Monsieur Vital Roy, daté du 14 décembre 2009 portant la minute 30895, a été déposé;

**CONSIDÉRANT QUE** le lot 4 548 047 est évalué à 30 700,00\$, selon le rapport de la firme Évimbec en date du 16 mars 2010;

**CONSIDÉRANT QU'en** vertu des articles 117.2 et 117.4 de la *Loi sur l'aménagement et l'urbanisme*, le conseil peut choisir le versement d'une somme équivalant à 10% de la valeur du site;

**CONSIDÉRANT** la recommandation numéro 2010-15-R du Comité Consultatif d'urbanisme, formulée dans le procès-verbal de la réunion tenue le 30 mars 2010;

**IL EST RÉSOLU À L'UNANIMITÉ**, tel que proposé par madame la conseillère Eve Sapina, appuyé par monsieur le conseiller Alexandre Goulet:

**QUE** le conseil municipal exige une somme de 3 070,00\$, au propriétaire, et de verser ladite somme dans le fonds de parcs de la Ville.

**RÉSOLUTION  
2010-04-148**

**PERMISSION DE VOIRIE ANNUELLE PAR LE MINISTÈRE DES TRANSPORTS POUR L'ENSEMBLE DES TRAVAUX D'URGENCE SUR LES RÉSEAUX D'ÉGOUT ET D'AQUEDUC**

**CONSIDÉRANT QUE** la Ville se porte garante du fait qu'elle pourrait, en cours d'année, effectuer des travaux sur les routes de juridiction provinciale pour la remise en état des éléments composant la route, pour reconstruire ces routes selon les normes du ministère des Transports du Québec et les autres exigences particulières apparaissant dans le permis d'intervention, pour un montant estimé ne dépassant pas 10 000 \$;

**CONSIDÉRANT QUE** monsieur Alain Gilbert, directeur des travaux publics, agira à titre de responsable à signer les permis;

**CONSIDÉRANT QUE** la permission de voirie sera valide pour une période de 12 mois à compter de l'adoption de la présente résolution;

**IL EST RÉSOLU À L'UNANIMITÉ**, tel que proposé par monsieur le conseiller Gérard Boutin, appuyé par monsieur le conseiller Richard Ruest :

**QUE** le conseil municipal prenne acte de la permission de voirie par le ministère des Transports pour l'ensemble des travaux d'urgence sur les réseaux d'égout et d'aqueduc aux conditions énumérées précédemment et autorise monsieur Alain Gilbert à signer les permis ou tout autre document nécessaire à cette fin.

**RÉSOLUTION  
2010-04-149**

**ACHAT D'UNE RÉTROCHARGEUSE – INDUSTRIES WAJAX, AU MONTANT DE 151 252,50 \$, TAXES INCLUSES**

**CONSIDÉRANT** qu'un appel d'offres a été lancé conformément à la loi pour procéder à l'achat d'une rétrochargeuse pour les besoins des services techniques de la Ville;

**CONSIDÉRANT** qu'à la clôture de l'appel d'offre, la soumission suivante a été reçue :

<b><u>NOM DU SOUMISSIONNAIRE</u></b>	<b><u>PRIX SOUMIS</u></b>
--------------------------------------	---------------------------

- |  |               |
|--|---------------|
| <ul style="list-style-type: none"><li>Industries Wajax</li></ul> | 151 252,50 \$ |
|--|---------------|

**CONSIDÉRANT** la recommandation du directeur du Service des travaux publics dans ses notes de services en date des 8 et 17 mars 2010 adressées au directeur général;

**IL EST RÉSOLU À L'UNANIMITÉ**, tel que proposé par monsieur le conseiller Richard Ruest, appuyé par monsieur le conseiller Gérard Boutin :

**QUE** la Ville d'Otterburn Park achète une rétrochargeuse des Industries Wajax, le seul soumissionnaire conforme, pour un prix de 151 252,50 \$, taxes incluses et selon les conditions et les modalités décrites dans le devis d'appel d'offres et la soumission de cette entreprise.

**RÉSOLUTION  
2010-04-150**

**TRAÇAGE DE LIGNES SUR LA CHAUSSÉE POUR LA SAISON ESTIVALE 2010 – OCTROI DU CONTRAT À MARQUAGE DE LIGNES VIAU AU MONTANT DE 10 476, 38 \$, TAXES INCLUSES**

**CONSIDÉRANT** qu'un appel d'offres sur invitation écrite a été lancé conformément à la loi pour le traçage des lignes de rue au cours de l'année 2010;

**CONSIDÉRANT** qu'à la clôture de l'appel d'offre les soumissions suivantes ont été reçues :

<b><u>NOM DU SOUMISSIONNAIRE</u></b>	<b><u>PRIX SOUMIS</u></b>
--------------------------------------	---------------------------

- |  |                              |
|--|------------------------------|
| <ul style="list-style-type: none"><li>Marquage de lignes Viau</li><li>Signalisation Rive-sud</li></ul> | 10 476,38 \$<br>11 498,58 \$ |
|--|------------------------------|

**CONSIDÉRANT** la recommandation du directeur du Service des travaux publics dans sa note de service en date du 15 mars 2010 adressée au directeur général;

**IL EST RÉSOLU À L'UNANIMITÉ**, tel que proposé par monsieur le conseiller Richard Ruest, appuyé par madame la conseillère Joëlle Réhel :

**QUE** la Ville d'Otterburn Park octroi le contrat de traçage de lignes de la chaussée pour la saison 2010 à Marquage de lignes Viau, le plus bas soumissionnaire conforme, pour un prix de 10 476,38 \$, taxes incluses et selon les conditions et les modalités décrites dans le devis d'appel d'offres et la soumission de cette entreprise.

**RÉSOLUTION  
2010-04-151**

**ENTRETIEN D'ÉCLAIRAGE DE RUES – OCTROI DU CONTRAT À L'ENTREPRISE ÉLECTREL INC.**

**CONSIDÉRANT** qu'un appel d'offres sur invitation écrite a été lancé conformément à la loi pour l'entretien du réseau d'éclairage de rues pour une durée d'une année à compter du 19 avril 2010;

**CONSIDÉRANT** que les entreprises Électrel inc., Électriques Robert Jodoin ltée et Dr Électrique inc. ont soumissionné suivant une liste de prix unitaires;

**CONSIDÉRANT** que le directeur des travaux publics a établi que le plus bas soumissionnaire conforme est l'entreprise Électrel inc.;

**CONSIDÉRANT** la recommandation du directeur du Service des travaux publics dans sa note de service en date du 10 mars 2010 adressée au directeur général;

**IL EST RÉSOLU À L'UNANIMITÉ**, tel que proposé par monsieur le conseiller Gérard Boutin, appuyé par monsieur le conseiller Richard Ruest :

**QUE** la Ville d'Otterburn Park octroi le contrat d'entretien d'éclairage de rues pour la durée d'une année à compter du 19 avril 2010 à l'entreprise Électrel inc. et suivant sa liste de prix unitaires et selon les conditions et les modalités décrites dans le devis d'appel d'offres et la soumission de cette entreprise.

**RÉSOLUTION  
2010-04-152**

**GESTION DES RÉSIDUS DOMESTIQUES DANGEREUX POUR L'ANNÉE 2010-  
ANALYSE DES SOUMISSIONS- ADJUDICATION DU CONTRAT**

**CONSIDÉRANT** que la *Loi sur les cités et villes* permet aux municipalités de procéder à une demande commune de soumissions publiques pour l'adjudication d'un contrat de fourniture de services;

**CONSIDÉRANT** qu'un appel d'offres commun pour la gestion des déchets domestiques dangereux a été fait par la Ville de Saint-Basile-le-Grand pour les villes de Beloeil, Mont-Saint-Hilaire, Otterburn Park, Saint-Basile-le-Grand et les municipalités de McMasterville, Saint-Charles-sur-Richelieu, Saint-Denis-sur-Richelieu, Saint-Mathieu-de-Beloeil, Saint-Marc-sur-Richelieu et Saint-Jean-Baptiste-de-Rouville;

**CONSIDÉRANT QUE** trois soumissions ont été reçues, à savoir :

1. ChemTECH                      113 661,12 \$  
    Environnement inc.
2. Clean              Harbors    148 053,95 \$  
    Québec inc.
3. Newalta Coporation    171 830,91 \$

**CONSIDÉRANT QUE** le directeur des travaux publics, recommande l'adjudication de cette soumission au plus bas soumissionnaire qui s'est conformé au devis, soit à la firme ChemTECH Environnement inc.;

**IL EST RÉSOLU À L'UNANIMITÉ**, tel que proposé par monsieur le conseiller Gérard Boutin, appuyé par madame la conseillère Joëlle Réhel :

1. D'accepter l'analyse des soumissions préparée par la Ville de Saint-Basile-le-Grand;
2. D'adjuger le contrat pour la gestion des déchets domestiques dangereux à la firme ChemTECH Environnement inc. pour un montant de 113 661,12 \$;
3. **QUE** la valeur du contrat estimée des villes et municipalités participantes soit la suivante :

Otterburn Park	13 121,37 \$
Beloeil	24 705,20 \$
Mont-Saint-Hilaire	22 859,72 \$
McMasterville	8 529,13 \$
Saint-Marc-sur-Richelieu	5 330,91 \$
Saint-Basile-le-Grand	19 536,04 \$
Saint-Charles-sur-Richelieu et Saint-Denis-sur-Richelieu	7 299,57 \$
Saint-Mathieu-de-Beloeil	5 604,65 \$
Saint-Jean-Baptiste-de-Rouville	6 674,53 \$

4. **QUE** la compagnie ChemTECH Environnement inc. soit et est autorisée à procéder à toute demande d'autorisation auprès du ministère de



l'Environnement du Québec pour et au nom des villes et municipalités participantes, si requis;

5. **QUE** le directeur du Service des travaux publics de la Ville d'Otterburn Park soit et est mandaté à titre de personne ressource concernant le déroulement de cette collecte ainsi qu'auprès du ministère de l'Environnement, afin de fournir tout renseignement utile à l'obtention de certificats d'autorisation;
6. **D'autoriser** le maire ou en son absence, le maire suppléant et la greffière à procéder à la signature de ce contrat;

**RÉSOLUTION  
2010-04-153**

**ACHAT ET INSTALLATION DE DEUX LAMPADAIRES AU CENTRE COMMUNAUTAIRE ET CULTUREL DE LA POINTE-VALAINE – ENTREPRISE LESS, PRODUITS ÉCO-ÉNERGÉTIQUES, AU MONTANT MAXIMAL DE 10 000,00 \$, TAXES INCLUSES**

**CONSIDÉRANT** le manque d'éclairage dans le stationnement du centre communautaire et culturel de la Pointe-Valaine;

**CONSIDÉRANT** les nombreuses recherches réalisées par le directeur des travaux publics afin de trouver l'éclairage le plus adéquat et économiseur d'énergie;

**CONSIDÉRANT** la recommandation du directeur du Service des travaux publics dans sa note de service en date du 7 avril 2010 adressée au directeur général;

**CONSIDÉRANT** que plusieurs fournisseurs recommandent également l'éclairage éco-énergétique de type DEL;

**IL EST RÉSOLU À L'UNANIMITÉ**, tel que proposé par monsieur le conseiller Alexandre Goulet, appuyé par monsieur le conseiller Richard Ruest :

**QUE** la Ville d'Otterburn Park procède à l'achat et fasse installer deux lampadaires pour le centre communautaire et culturel de la Pointe-Valaine par l'entreprise Less, produits éco-énergétiques au montant maximal de 10 000,00 \$ incluant les taxes et selon la soumission de cette entreprise.

**RÉSOLUTION  
2010-04-154**

**ACHAT DE DIVERS ÉQUIPEMENTS – LOCATION D'OUTILS BELOEIL, AU MONTANT DE 6 588,60 \$, PLUS LES TAXES APPLICABLES**

**CONSIDÉRANT** qu'un appel d'offres sur invitation écrite a été lancé conformément à la loi pour procéder notamment à l'achat d'un compacteur sauteur à essence et de différentes pompes à essence pour les besoins du Service des travaux publics;

**CONSIDÉRANT** qu'à la clôture de l'appel d'offre les soumissions suivantes ont été reçues :

<u>NOM DU SOUMISSIONNAIRE</u>	<u>PRIX SOUMIS</u>
• Location d'outils Beloeil	6 588,60 \$
• Location d'outils Simplex	6 674,11 \$

**CONSIDÉRANT** la recommandation du directeur du Service des travaux publics dans sa note de service en date du 8 avril 2010 acheminée au directeur général;

**IL EST RÉSOLU À L'UNANIMITÉ**, tel que proposé par monsieur le conseiller Richard Ruest, appuyé par madame la conseillère Eve Sapina :

**QUE** la Ville d'Otterburn Park achète de l'outillage de l'entreprise Location d'outils Beloeil, le plus bas soumissionnaire conforme, pour un prix de

6 588,60 \$, plus les taxes applicables et selon les conditions et les modalités décrites dans le devis d'appel d'offres et la soumission de cette entreprise.

**RÉSOLUTION  
2010-04-155**

**BÉTON BITUMINEUX – RÉPARATIONS MINEURES EN 2010 – ADJUDICATION DU  
CONTRAT – PAVAGES BRODEUR**

**CONSIDÉRANT** qu'un appel d'offres a été lancé conformément à la loi pour la fourniture et la pose de béton bitumineux pour les réparations diverses pour l'année 2010;

**CONSIDÉRANT** qu'à la clôture de l'appel d'offre les soumissions suivantes ont été reçues :

<u>NOM DU SOUMISSIONNAIRE</u>	<u>PRIX SOUMIS</u>
• Pavages Brodeur	36 896,02 \$
• Excavation Morier	45 714,38 \$
• Pavages Maska	52 995,94 \$

**CONSIDÉRANT** la recommandation du directeur du Service des travaux publics dans sa note de service en date du 6 avril 2010 acheminée au directeur général;

**IL EST RÉSOLU À L'UNANIMITÉ**, tel que proposé par monsieur le conseiller Richard Ruest, appuyé par madame la conseillère Joëlle Réhel :

**QUE** la Ville d'Otterburn Park adjuge le contrat à l'entreprise Pavages Brodeur, le plus bas soumissionnaire conforme, pour un prix de 36 896,02 \$, taxes incluses et selon les conditions et les modalités décrites dans le devis d'appel d'offres et la soumission de cette entreprise.

**RÉSOLUTION  
2010-04-156**

**SERVITUDE D'ACCÈS AU CHEMIN DES PATRIOTES – ROUTE 133 - SECTEUR DES  
QUATRE TERRES - MANDAT À LA FIRME CONSULTTEC, SOCIÉTÉ D'INGÉNIERIE AU  
MONTANT MAXIMAL DE 18 500 ,00 \$, TAXES EXCLUES**

**CONSIDÉRANT** que le secteur des Quatre terres est un des derniers secteurs à développer sur le territoire de la Ville d'Otterburn Park;

**CONSIDÉRANT** que la Ville d'Otterburn Park s'est dotée d'une réglementation municipale sous forme d'un programme particulier d'urbanisme (PPU), pour encadrer le développement de ce secteur;

**CONSIDÉRANT** que le développement de ce secteur ne peut se réaliser sans un accès sur le chemin des Patriotes (Route 133), lequel accès est encadré par des normes de conception et d'aménagement du réseau routier relevant de l'autorité du Ministère des Transports du Québec;

**CONSIDÉRANT** que des études sur la conception et l'aménagement du réseau routier ainsi que sur les accès à la route 133 doivent être réalisées pour correspondre aux exigences du Ministère des Transports du Québec et que des négociations et des ententes doivent être conclues avec le MTQ et avec les propriétaires des immeubles touchés par ces aménagements au réseau routier, tant à l'est qu'à l'ouest du chemin des Patriotes (route 133);

**CONSIDÉRANT** les dispositions de la *Loi des cités et villes* et de la *Loi sur les compétences municipales* en regard notamment de l'octroi des contrats de service professionnels;

**IL EST RÉSOLU À L'UNANIMITÉ**, tel que proposé par madame la conseillère Eve Sapina, appuyé par monsieur le conseiller Gérard Boutin :

**QUE** le conseil municipal confie à la firme Consultec, société d'ingénierie et à son chargé de projet monsieur Pierre Tremblay, le mandat professionnel de

réaliser les études et les rencontres de travail nécessaires visant à doter le secteur des Quatre terres d'un accès conforme au Plan d'urbanisme, à toute réglementation ainsi qu'à toute loi en vigueur et ce jusqu'à la conclusion d'une entente avec le Ministère des Transports du Québec et que ce mandat inclue les ententes à réaliser avec les propriétaires des immeubles concernés par les réaménagements à apporter au réseau routier;

**QUE** par la suite, le présent mandat prévoit également la préparation des plans et devis préliminaires pour le tracé et la géométrie des aménagements à réaliser au réseau routier et aux immeubles concernés par les modifications à apporter selon les ententes convenues;

**QUE** le présent mandat soit conforme à l'offre de services déposé par la firme Consultec, société d'ingénierie le 8 avril 2010 et se réalise pour une somme maximale de 18 500.00 \$, plus les taxes applicables et dans un échéancier de quatre mois à compter de la présente.

**RÉSOLUTION  
2010-04-157**

**OCTROI D'UN MANDAT À LA FIRME D'INGÉNIERIE, GÉNI-ÈRE 2000 INC. AU MONTANT MAXIMAL DE 3 500,00 \$, TAXES EXCLUES - PRÉPARATION DE PLANS DIRECTEURS POUR L'AQUEDUC, LES ÉGOUTS SANITAIRES ET LES ÉGOUTS PLUVIAUX – SECTEUR DES QUATRE TERRES**

**CONSIDÉRANT** que le secteur des Quatre terres comprend les zones identifiées comme étant : "P/ H-105; P-106; H-107; H-108; H-109; H-110; H-111; H-112; H-113; C-104";

**CONSIDÉRANT** que le secteur des Quatre terres est un des derniers secteurs à développer sur le territoire de la Ville d'Otterburn Park;

**CONSIDÉRANT** que la Ville d'Otterburn Park s'est doté d'une réglementation municipale sous forme d'un programme particulier d'urbanisme (PPU), pour encadrer le développement de ce secteur;

**CONSIDÉRANT** que le développement de ce secteur ne peut se réaliser sans une planification stratégique et technique adéquate en matière d'ingénierie et d'environnement;

**CONSIDÉRANT** que la Ville d'Otterburn Park, les propriétaires du secteur concerné et les promoteurs éventuels se doivent de connaître dans les meilleurs délais, les enjeux liés à la fourniture des services municipaux de base que sont l'eau potable et les égouts pour prévoir un développement cohérent et harmonieux;

**IL EST RÉSOLU À L'UNANIMITÉ**, tel que proposé par monsieur le conseiller Gérard Boutin, appuyé par madame la conseillère Joëlle Réhel :

**QUE** le conseil municipal autorise l'administration municipale à procéder à un appel d'offres sur invitation conformément à loi afin d'obtenir des propositions de services professionnels d'ingénierie pour la réalisation de trois plans directeurs pour le secteur des Quatre terres, lesquels sont complémentaires et concomitants, soit un plan directeur du réseau d'aqueduc, un plan directeur des égouts sanitaires et un plan directeur du réseaux des égouts pluviaux;

**QUE** l'appel de propositions se réalise selon le devis préparé à cet effet et que le conseil municipal approuve la grille d'évaluation des propositions;

**QUE** le directeur général ou le directeur général adjoint, la directrice du Service de l'urbanisme, le directeur du Service des travaux publics, la directrice du Service des affaires juridiques et du greffe et monsieur André Cholette, ingénieur de la firme Géni-ère 2000 inc., soient mandatés pour constituer le comité chargé d'évaluer les propositions soumises, préparer et signer le rapport de recommandations au conseil municipal;

**QUE** la firme d'ingénierie Géni-ère 2000 inc., soit mandatée pour encadrer les délibérations du comité d'évaluation;

**QUE** le présent mandat octroyé à la firme Géni-ère 2000 inc. soit conforme à l'offre de services déposée par cette firme le 12 avril 2010 et se réalise pour une somme maximale de 3 500.00 \$, plus les taxes applicables.

**RÉSOLUTION  
2010-04-158**

**DEMANDE DE SOUTIEN FINANCIER – MONTANT DE 1 000 \$ - LA COLONIE LES  
BOSQUETS ALBERT HUDON – CAMP DE JOUR POUR ENFANTS HANDICAPÉS**

**CONSIDÉRANT** la demande d'aide financière formulée par l'organisme la Colonie Les Bosquets Albert Hudon dans sa lettre adressée à la Ville;

**CONSIDÉRANT** que la Colonie offre le service de camp de jour adapté et recevra notamment, un enfant handicapé au camp de jour lors de la saison estivale 2010;

**CONSIDÉRANT** que les coûts engagés par les parents d'enfants handicapés sont supérieurs à ceux assumés par les autres parents;

**IL EST RÉSOLU À L'UNANIMITÉ**, tel que proposé par madame la conseillère Joëlle Réhel, appuyé par monsieur le conseiller Richard Ruest :

**QU'**un montant de mille dollars (1 000 \$) soit versé à la Colonie Les Bosquets Albert Hudon pour permettre à cette organisation de poursuivre sa mission et d'offrir un camp de jour estival aux enfants handicapés.

**RÉSOLUTION  
2010-04-159**

**TÉLÉVISION COMMUNAUTAIRE DE LA VALLÉE-DU-RICHELIEU –  
RENOUVELLEMENT DE LA COTISATION 2010 – COÛT 30 \$**

**CONSIDÉRANT** que la Ville d'Otterburn Park a reçu une demande de renouvellement de son adhésion à la télévision communautaire de la Vallée-du-Richelieu;

**IL EST RÉSOLU À L'UNANIMITÉ**, tel que proposé par monsieur le conseiller Gérard Boutin, appuyé par madame la conseillère Eve Sapina :

**DE RENOUVELER** la cotisation de la municipalité à la Télévision communautaire de la Vallée-du-Richelieu, pour l'année 2010, au tarif de 30 \$.

**RÉSOLUTION  
2010-04-160**

**PROTOCOLE D'ENTENTE AVEC LA VILLE DE MONT SAINT-HILAIRE – TERRAIN  
DE SOCCER SYNTHÉTIQUE – APPROBATION, AUTORISATION DE SIGNATURE ET  
VERSEMENT**

**CONSIDÉRANT** l'entente sur la fourniture de services relative à l'utilisation d'un terrain synthétique à Mont Saint-Hilaire et aux frais de financement reliés à ce projet;

**CONSIDÉRANT** la recommandation du directeur général;

**IL EST RÉSOLU À L'UNANIMITÉ**, tel que proposé par monsieur le conseiller Alexandre Goulet, appuyé par monsieur le conseiller Richard Ruest :

**D'ACCEPTER** le texte du protocole d'entente intervenu entre les Villes de Mont Saint-Hilaire, Beloeil, McMasterville et Otterburn Park ainsi que de la municipalité de Saint-Mathieu-de-Beloeil pour l'aménagement et l'entretien d'un terrain synthétique de soccer sur le territoire de la Ville de Mont St-Hilaire;

**DE VERSER** à la Ville de Mont Saint-Hilaire, la somme de 11 458,00 \$ par année et ce, pour une durée de vingt ans;

**D'AUTORISER** le maire ou en son absence le maire suppléant et la greffière à signer le protocole d'entente ou tout autre document relatif à la conclusion de ce projet.

**RÉSOLUTION  
2010-04-161**

**FESTIVAL D'ÉTÉ DE BELOEIL – DEMANDE DE CONTRIBUTION FINANCIÈRE DE  
1 000 \$ POUR L'ANNÉE 2010**

**CONSIDÉRANT** que le Festival d'été de Beloeil reçoit plus d'une centaine d'artistes et de groupes amateurs;

**CONSIDÉRANT** que ce Festival offre une diversité en matière de spectacle et de divertissement;

**CONSIDÉRANT** que ce Festival est très apprécié de plusieurs citoyens otterburnois et que ces derniers y assistent;

**CONSIDÉRANT** la recommandation de la directrice du Service du loisir et de la culture formulée dans sa note de service adressée au directeur général en date du 16 mars 2010;

**IL EST RÉSOLU À L'UNANIMITÉ**, tel que proposé par monsieur le conseiller Richard Ruest, appuyé par madame la conseillère Joëlle Réhel :

**QUE** la Ville verse la somme de 1 000 \$ au Festival d'été de Beloeil.

**RÉSOLUTION  
2010-04-162**

**ACTIVITÉ DE FINANCEMENT DE LA FONDATION DE L'ÉCOLE D'ÉDUCATION  
INTERNATIONALE – ACHAT DE BILLETS**

**CONSIDÉRANT** que la Fondation de l'École d'éducation internationale tient une activité de financement, le 7 mai 2010, sous le thème « Millésimes et Millénaires »;

**CONSIDÉRANT** que la Ville délègue madame la conseillère, Joëlle Réhel et madame la directrice du loisir et de la culture, Chantal Lafontaine à participer à la tenue de la septième dégustation annuelle de vins et fromages;

**IL EST RÉSOLU À L'UNANIMITÉ**, tel que proposé par madame la conseillère Eve Sapina, appuyé par monsieur le conseiller Gérard Boutin :

**QUE** la Ville d'Otterburn Park verse une somme de 150 \$ pour aider à la tenue de cet événement et de déléguer madame la conseillère, Joëlle Réhel et madame la directrice du loisir et de la culture, Chantal Lafontaine à y participer.

**RÉSOLUTION  
2010-04-163**

**OCTROI D'UNE GRATUITÉ DE LA SALLE COMMUNAUTAIRE ET CULTURELLE DE  
LA POINTE-VALAINE – LA LÉGION CANADIENNE**

**CONSIDÉRANT** qu'en vertu de l'article 10 du règlement de tarification 399-15, le conseil municipal peut offrir une gratuité pour l'utilisation notamment, de la salle communautaire et culturelle de la Pointe-Valaine;

**CONSIDÉRANT** la recommandation de la directrice du Service du loisir et de la culture adressée au directeur général en date du 6 avril 2010;

**CONSIDÉRANT** que la demande de gratuité est présentée par la Légion pour réaliser des activités familiales qui ont pour objectif de souligner la fête du Canada, le 1<sup>er</sup> juillet 2010;

**IL EST RÉSOLU À L'UNANIMITÉ**, tel que proposé par monsieur le conseiller Richard Ruest, appuyé par madame la conseillère Joëlle Réhel :

**QUE** le conseil municipal offre la gratuité de cette salle à la Légion canadienne pour la tenue d'activités le 1<sup>er</sup> juillet 2010 conformément à la demande formulée par cette organisation et son engagement à respecter notamment, toute réglementation et toute loi concernant l'utilisation de feux d'artifices et;

**QUE** la Légion certifie que son artificier détient une assurance responsabilité suffisante et en vigueur pour compenser tout dommage pouvant survenir lors de l'utilisation de feux d'artifices pendant cet événement de festivités.

**RÉSOLUTION  
2010-04-164**

**SERVICE DU LOISIR ET DE LA CULTURE – SAISON 2010 – EMBAUCHE  
D'EMPLOYÉS SAISONNIERS**

**CONSIDÉRANT** qu'il y a lieu de procéder à l'embauche de nouveaux employés pour la saison estivale 2010;

**CONSIDÉRANT** la recommandation de la directrice du Service du loisir et de la culture dans sa note de service adressée au directeur général datée du 22 janvier 2010;

**IL EST RÉSOLU À L'UNANIMITÉ**, tel que proposé par madame la conseillère Joëlle Réhel, appuyé par madame la conseillère Eve Sapina :

**QUE** la Ville engage madame Stéphanie D'Or à titre de responsable au camp de jour à un taux horaire de 12,00 \$ et de madame Roxanne Bousquet-Mailly à titre de responsable aquatique à un taux horaire de 15,50 \$ pour la saison estivale 2010;

**RÉSOLUTION  
2010-04-165**

**TOURNOI DE BASKETBALL SUR LE TERRAIN DU CENTRE EDMOND-AUCLAIR –  
OCTROI D'UNE AIDE FINANCIÈRE DE 1 200,00 \$**

**CONSIDÉRANT** qu'un tournoi de basketball a eu lieu pendant plus de dix ans sur le terrain du Centre Edmond-Auclair, à l'initiative d'un groupe d'adolescents et de jeunes adultes d'Otterburn Park;

**CONSIDÉRANT** que monsieur Louis Larivière, responsable de l'événement, désire poursuivre cette belle tradition en remettant le projet sur pied;

**CONSIDÉRANT** que monsieur Larivière demande à la Ville d'Otterburn Park, une aide financière de 1 200,00 \$ pour assurer le bon déroulement de cet événement qui se tiendra les 13, 14 et 15 août 2010;

**CONSIDÉRANT** la recommandation de la directrice du Service du loisir et de la culture dans sa note de service datée du 8 avril 2010 et adressée au directeur général;

**IL EST RÉSOLU À L'UNANIMITÉ**, tel que proposé par madame la conseillère Joëlle Réhel, appuyé par monsieur le conseiller Alexandre Goulet :

**QUE** le conseil municipal autorise la tenue du tournoi de basketball pour l'année 2010 sur le site du Centre Edmond-Auclair et verse une aide financière de 1 200,00 \$ pour la tenue du tournoi.

**RÉSOLUTION  
2010-04-166**

**ÉCOLE MOUNTAINVIEW – OCTROI D'UNE AIDE FINANCIÈRE DE 25 \$ -ACTIVITÉ  
« BAZAR COMMUNAUTAIRE »**

**CONSIDÉRANT** que l'école Mountainview organisera les 24 et 25 avril 2010, un bazar communautaire afin de venir en aide à Haïti;

**CONSIDÉRANT** que l'école versera tous les profits de cette activité au soutien à Haïti;

**CONSIDÉRANT** que les organisateurs de cette activité demandent à la Ville une aide financière de 25,00 \$ pour les encourager dans leur démarche humanitaire;

**CONSIDÉRANT** la recommandation de la directrice du Service du loisir et de la culture adressée au directeur général en date du 6 avril 2010;

**IL EST RÉSOLU À L'UNANIMITÉ**, tel que proposé par monsieur le conseiller Richard Ruest, appuyé par madame la conseillère Eve Sapina :

**QUE** le conseil municipal verse la somme de 25,00 \$ à titre d'aide financière à l'école Mountainview pour la réalisation de cette activité.

**RÉSOLUTION  
2010-04-167**

**PARTICIPATION FINANCIÈRE DE LA VILLE AU GALA DU CLUB DE  
GYMNASTIQUE LES LOBERS AU MONTANT DE 500 \$**

**CONSIDÉRANT** que le club de gymnastique Les Lobers a organisé son gala annuel qui se tenait les 17 et 18 avril 2010;

**CONSIDÉRANT** que la Ville verse la somme de 500\$ à titre d'aide financière à cette organisation pour couvrir les frais de location d'équipements de scène;

**IL EST RÉSOLU À L'UNANIMITÉ**, tel que proposé par monsieur le conseiller Alexandre Goulet, appuyé par monsieur le conseiller Gérard Boutin :

**DE** verser la somme de 500 \$ pour la tenue de cette activité annuelle.

**RÉSOLUTION  
2010-04-168**

**DEMANDE D'AIDE FINANCIÈRE - CLUB DE GYMNASTIQUE ARTISTIQUE  
ARABESQUE AU MONTANT DE 4 620 \$ PAR ANNÉE PENDANT 5 ANS**

**CONSIDÉRANT** que le Club de Gymnastique Artistique Arabesque a présenté une demande d'aide financière pour pouvoir emménager dans de nouveaux locaux rencontrant davantage leurs besoins pour la pratique de la gymnastique et pour instaurer des installations permanentes;

**CONSIDÉRANT** que ce Club a sollicité financièrement plusieurs villes et municipalités pour réaliser leurs projets de déménagements;

**CONSIDÉRANT** que la Ville d'Otterburn Park accepte de verser l'aide financière telle que demandée par le Club, conditionnellement à l'implication financière des Villes de Mont St-Hilaire, Beloeil et de la municipalité de McMasterville et ce, conformément au prorata des inscriptions de chacune des villes et municipalité;

**CONSIDÉRANT** que la Ville d'Otterburn Park exige également que le Club signe avec lesdites villes et municipalités, un protocole d'entente régional au cours des prochains mois mais avant la fin de l'année 2010;

**CONSIDÉRANT** que la Ville d'Otterburn Park veut obtenir du Club, une ventilation exhaustive des coûts liés à ce projet estimé à 42 000 \$;

**IL EST RÉSOLU À L'UNANIMITÉ**, tel que proposé par monsieur le conseiller Gérard Boutin, appuyé par monsieur le conseiller Alexandre Goulet :

**QUE** la Ville verse une somme de 4 620 \$ annuellement pendant cinq ans au Club de Gymnastique Artistique Arabesque aux conditions énumérées précédemment.

**RÉSOLUTION  
2010-04-169**

**ACQUISITION D'UN SYSTÈME DE SONORISATION - ADJUDICATION DU  
CONTRAT À SONORISATION RANGER AU MONTANT DE 15 041, 50 \$, TAXES  
INCLUSES**

**CONSIDÉRANT** qu'un appel d'offres a été lancé conformément à la loi pour l'achat d'un système de sonorisation pour les besoins au Centre communautaire et culturel de la Pointe-Valaine;

**CONSIDÉRANT** qu'à la clôture de l'appel d'offre les soumissions suivantes ont été reçues :

<u>NOM DU SOUMISSIONNAIRE</u>	<u>PRIX SOUMIS</u>
• Sonorisation Ranger	15 041,50 \$
• Solotech inc.	15 300,91 \$
• Groupe Berger	15 825,08 \$

**CONSIDÉRANT** la recommandation de la directrice du Service du loisir et de la culture dans sa note de service en date du 16 avril 2010 adressée au directeur général;

**IL EST RÉSOLU À L'UNANIMITÉ**, tel que proposé par monsieur le conseiller Richard Ruest, appuyé par madame la conseillère Joëlle Réhel :

**QUE** la Ville d'Otterburn Park adjuge le contrat à l'entreprise Sonorisation Ranger, le plus bas soumissionnaire conforme, pour un prix de 15 041,50 \$, taxes incluses et selon les conditions et les modalités décrites dans le devis d'appel d'offres et la soumission de cette entreprise.

**RÉSOLUTION  
2010-04-170**

**ENTENTE ENTRE LA VILLE D'OTTERBURN PARK ET LA MUNICIPALITÉ DE  
MCMASTERVILLE – TERRAIN DE SOCCER SYNTHÉTIQUE – APPROBATION,  
AUTORISATION DE SIGNATURE ET VERSEMENT**

**CONSIDÉRANT** l'entente sur la fourniture de services relative à l'utilisation d'un terrain synthétique à McMasterville et aux frais de financement reliés à ce projet;

**CONSIDÉRANT** qu'un protocole d'entente est intervenu entre la Municipalité de McMasterville et les Villes de Beloeil, Mont St-Hilaire, St-Mathieu-de-Beloeil et Otterburn Park pour la réalisation de ce projet;

**CONSIDÉRANT** la recommandation du directeur général;

**IL EST RÉSOLU À L'UNANIMITÉ**, tel que proposé par monsieur le conseiller Alexandre Goulet, appuyé par monsieur le conseiller Richard Ruest :

**D'ENTÉRINER** l'entente intervenue entre la Municipalité de McMasterville et la Ville d'Otterburn Park pour l'aménagement et l'entretien d'un terrain synthétique de soccer sur le territoire de McMasterville;

**DE VERSER** à la Municipalité de McMasterville la somme annuelle de 13 734 \$ et ce, pour une durée de vingt ans, conditionnellement à la signature d'un protocole d'entente;

**D'AUTORISER** le maire ou en son absence le maire suppléant et la greffière à signer ledit protocole d'entente ou tout autre document relatif à la conclusion de ce projet.

**RÉSOLUTION  
2010-04-171**

**ACTIVITÉ DE FINANCEMENT DE LA FONDATION DU CENTRE D'ACTION  
BÉNÉVOLE DE LA VALLÉE-DU-RICHELIEU - ACHAT DE BILLETS**

**CONSIDÉRANT** que la Fondation du Centre d'action bénévole de la Vallée-du-Richelieu organise la cinquième édition de son tournoi de golf le 20 août 2010 pour soutenir le Centre d'action bénévole;

**CONSIDÉRANT** que le Centre assume une augmentation de bénéficiaires dans plusieurs services notamment, pour les repas des aînés en perte d'autonomie, des familles démunies et des enfants moins favorisés;

**CONSIDÉRANT** que la Ville désire s'impliquer en achetant deux billets pour le souper seulement et de déléguer madame la conseillère Joëlle Réhel et monsieur le conseiller Richard Ruest afin de représenter la Ville lors de cet événement;

**IL EST RÉSOLU À L'UNANIMITÉ**, tel que proposé par madame la conseillère Eve Sapina, appuyé par monsieur le conseiller Gérard Boutin :

**QUE** la Ville d'Otterburn Park verse une somme de 120 \$ pour l'achat de deux billets pour aider à la tenue de cet événement et de déléguer deux membres du conseil municipal pour y participer.



**RÉSOLUTION  
2010-04-172**

**DÉLÉGATION DE LA COMPÉTENCE DE LA VILLE D'OTTERBURN PARK À LA  
M.R.C. DE LA VALLÉE-DU-RICHELIEU – GESTION DES MATIÈRES RÉSIDUELLES  
PUTRESCIBLES**

**CONSIDÉRANT** que le gouvernement du Québec, conjointement avec le gouvernement du Canada, a annoncé qu'une aide financière de 70 millions de dollars était rendue disponible pour la réalisation de centrales de biométhanisation des matières résiduelles putrescibles sur le territoire de la Couronne Sud de Montréal;

**CONSIDÉRANT** que parmi les M.R.C. de la Couronne Sud de Montréal, les M.R.C. de Lajemmerais, de Rouville et de la Vallée-du-Richelieu explorent présentement la possibilité de mettre en place une société d'économie mixte en vue de permettre la construction d'une centrale de biométhanisation des matières résiduelles putrescibles;

**CONSIDÉRANT** que ce projet, des trois M.R.C. de la partie Est de la Couronne Sud, cible un montant de 30 millions de dollars pris à même l'aide financière de 70 millions de dollars;

**CONSIDÉRANT** que les exigences gouvernementales à ce sujet sont à l'effet, entre autres, que le projet soit opérationnel en 2013;

**CONSIDÉRANT** que pour participer au projet, la M.R.C. de la Vallée-du-Richelieu doit d'abord avoir compétence en ce qui concerne la gestion des matières résiduelles putrescibles eu égard aux municipalités locales à être prises en charge;

**CONSIDÉRANT** que les autres partenaires au projet ont clairement indiqué que la participation devait être ferme et sans droit de retrait de ses membres;

**CONSIDÉRANT** que la Ville d'Otterburn Park est d'avis qu'il serait avantageux pour elle de pouvoir profiter d'une telle entreprise pour la gestion d'une partie de ses matières résiduelles putrescibles;

**IL EST RÉSOLU À L'UNANIMITÉ**, tel que proposé par monsieur le conseiller Gérard Boutin, appuyé par madame la conseillère Joëlle Réhel :

**QUE** la Ville d'Otterburn Park soit et est favorable à ce que la M.R.C. de la Vallée-du-Richelieu déclare compétence à son égard en ce qui concerne la gestion des matières résiduelles putrescibles, selon un procédé éligible à l'aide financière gouvernementale annoncée pour la Couronne Sud de Montréal.

**DEUXIÈME PÉRIODE DE QUESTIONS**

Les personnes décrites plus bas ont consigné leur nom au registre pour la deuxième période de questions mis à la disposition des personnes de l'assistance, tel que prescrit par le règlement municipal numéro 397. Elles ont posé les questions ci-après, de 21h10 à 21h18 :

Monsieur Laurent Caron du 428, rue François  
À propos du Grain d'sel vs l'argent de la Guignolée, de la refonte réglementaire, du règlement d'emprunt numéro E-445 concernant les infrastructures de la Pointe-Valaine et également à propos de l'emplacement du terrain vendu le 2 octobre dernier.

Monsieur Denis Parent du 373, rue d'Oxford  
À propos des sujets et du contenu de la séance d'ajournement du 8 mars 2010.

**LEVÉE DE LA SÉANCE**

**RÉSOLUTION  
2010-04-173**

**CONSIDÉRANT** que les sujets à l'ordre du jour sont épuisés;

**IL EST RÉSOLU À L'UNANIMITÉ**, tel que proposé par monsieur le conseiller Richard Ruest, appuyé par madame la conseillère Joëlle Réhel :

**QUE** la présente séance soit et est levée à 21h19.